

Monsieur le Conseiller Fédéral Albert Rösti
Chancellerie Fédérale
Palais Fédéral ouest
3003 Berne

Genève, le 2 mai 2023

Concerne Arrêt de la diffusion sur fréquences FM (OUC) au 31 décembre 2024

Monsieur le Conseiller fédéral Rösti,

Le temps de la FM (OUC) est révolu. Depuis plus de 10 ans, la branche radio et l'OFCOM se préparent à l'arrêt définitif de la FM (OUC) en Suisse et à la diffusion de tous les programmes radio exclusivement en DAB+. Dès 2014, les associations de radio suisses se sont mises d'accord sur **une date ultime d'arrêt possible : le 31 décembre 2024**. Cette décision a été approuvée en 2015 par la SSR ainsi que par plus de 80% des stations de radio privées. En octobre 2017, le Conseil fédéral a donné un cadre juridique à l'arrêt des OUC. La radio numérique s'est imposée : la radio est aujourd'hui reçue à 77% en numérique.

La majorité des diffuseurs de radio souhaite l'arrêt de la FM, car seule une minorité écoute encore la FM

La Confédération a beaucoup contribué à la migration numérique : soutien technologique (73,3 millions de francs jusqu'en 2024) aux diffuseurs radio et aux exploitants de réseaux DAB, recherche sur l'utilisation, campagne de communication pour le DAB+ (11,77 millions de francs jusqu'en 2024), concessions pour la diffusion DAB+ conformément à la loi sur les télécommunications. Afin de faciliter la migration de la FM vers le DAB+ pour les diffuseurs radio titulaires d'une concession radio FM), l'OFCOM a prolongé en décembre 2019, à titre exceptionnel et sans appel d'offres public, de 5 ans les concessions de diffuseur FM et les concessions radio FM déjà octroyées en 2008 et arrivant à échéance, soit jusqu'en 2024 inclus.

42 des 44 diffuseurs radio et la SSR s'étaient également mis d'accord pour arrêter la FM en août 2022 déjà (SSR) et en janvier 2023 (radios privées) - mais ces dates n'ont pas été respectées, ce qui a provoqué de l'inquiétude, de l'insécurité et, pour beaucoup de diffuseurs radio que nous avons signés, déjà **des coûts extraordinaires causés par des tiers et a réduit à néant les plans d'affaires existants**.

Une minorité de radiodiffuseurs veut forcer par tous les moyens la prolongation de la FM

Pourtant, on assiste aujourd'hui à de nouvelles tentatives de retarder la date d'extinction de la FM et de préserver les privilèges de la FM, depuis longtemps dépassés. Lors de réunions en coulisses non consignées, on discute de la manière dont les concessions FM arrivant à échéance pourraient être à nouveau prolongées.

De nouveaux concepts tels que les plans de "fade out" sont introduits et diffusés dans les médias. Et l'on tente de présenter ces plans comme une nouvelle "solution sectorielle". **Il ne s'agit en fait que d'obtenir des avantages commerciaux injustifiés.** On ne peut même pas parler d'une solution sectorielle. **Environ 80% de tous les opérateurs radio du pays soutiennent l'arrêt convenu depuis longtemps.**

Les radios DAB+ critiquent les privilèges commerciaux des radios FM.

Un nouveau retard est inacceptable ! **La FM doit être définitivement arrêtées au plus tard fin 2024.** C'est pourquoi nous nous adressons à vous, Monsieur le Conseiller fédéral.

L'OFCOM ne peut plus autoriser d'exceptions à partir de 2024, car

- **Une concession radio FM offre un avantage décisif sur le marché.** En effet, tant que la FM est en service, la publicité radio classique en Suisse tient compte des diffuseurs radio FM de manière incomparablement plus importante. **Il s'agit là d'une distorsion de concurrence injustifiable.**
- Nous avons entièrement axé **nos programmes et nos modèles commerciaux sur la disparition de la FM en Suisse à partir de 2025** - et ce, en toute bonne foi par rapport aux assurances données par les politiques et l'OFCOM et ancrées dans la loi.
- La période de "fade out" dure maintenant depuis plus de 10 ans et s'appelait jusqu'à présent "migration".
- La diffusion simultanée sur DAB+ et FM représente une double charge financière importante pour les radios locales non commerciales bénéficiant d'une quote-part de la redevance.

Les radiodiffuseurs membres de l'Asroc demandent donc des conditions de concurrence équitables.

Nous attendons du Conseil fédéral qu'il donne des impulsions au marché afin de renforcer le refinancement des radios et de rendre inutile tout soutien étatique supplémentaire. Si l'OFCOM, en tant qu'autorité de régulation, devait néanmoins omettre de désactiver complètement la FM à la fin de l'année 2024, les fréquences FM devraient faire l'objet d'un nouvel appel d'offres public au sens de l'article 22a de la loi sur les télécommunications. En effet, l'avantage commercial évident mentionné ne doit en aucun cas être simplement reconduit en faveur des diffuseurs radio FM actuels.

Nous vous prions, Monsieur le Conseiller fédéral, de faire appliquer les lois et ordonnances existantes et de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que la migration de la FM vers le DAB+ ait un effet stimulant sur le marché et soit réalisée sans plus tarder au 31 décembre 2024.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées,

Président du Comité,



Nicolas Kunzi



Association Suisse des Radios Numériques – ASROC

Case Postale– CH 1226 Thônex (GE) – Suisse

www.asroc.ch - asroc@asroc.ch

www.RadioNumeriqueRomande.ch